ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 3 juin 1899 (13 prairial An 107 de la République), 154e jour de l'année, 75e du printemps.

Lever du soleil : 4 h. 2. Coucher 7 h. 54.

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Fermés à 8 h.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.

Marché aux Fleurs, Grande Place, jusqu'à une heure.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 6 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales, cours préparatoire de 2e année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Conférence de l'Alliance française, à 8 h. du soir, amphithéâtre de l'école des Arts industriels.

M. Motte et les facteurs. — Nous avons publié hier une note à propos du vote de M. Eugène Motte sur l'augmentation du salaire des facteurs. Le journal disait, à propos de la proposition que notre ami, le citoyen Groussier, député socialiste, avait déposée :

« On sait que la proposition fut votée à la Chambre des députés et au Sénat ».

Il manquait un seul mot à cette phrase, qui était ainsi complètement dénaturée. Il fallait lire : « On sait que la proposition fut votée à la Chambre et rejetée au Sénat. »

Nos lecteurs auront d'eux-mêmes rectifié.

Nos écoles d'enseignement secondaire. — Hier matin, MM. René Leblanc, inspecteur général ; Cuir, inspecteur départemental ; Corbonnois, inspecteur primaire à Roubaix, ont visité l'Institut Sévigné et inspecté les divers cours de l'école.

Dans l'après-midi ces messieurs ont visité l'Institut Turgot.

En quittant Roubaix, ils n'ont pas caché la satisfaction qu'ils avaient éprouvée au cours de leur visite dans ces deux établissements si bien dirigés par Mlle Coulbaux et M. Gernez.

Les rentes des travailleurs. — Une ouvrière de la manufacture de sacs, H.H. Diot, 26-28, rue Heilmann, et 17, rue de Turenne, nommée Louise Dewasch, demeurant rue Desvignes, fort Sion, âgée de 14 ans, marqueuse d'imprimerie, a été blessée le 1er juin, à 7 heures du soir.

Cette ouvrière a eu le doigt majeur de la main gauche, pris dans une machine.

L'amputation du doigt reconnue nécessaire a été faite par le docteur Lebecque qui a soigné la blessée.

Elle subira ainsi une incapacité de travail d'environ 15 jours.

— Le 30 mai à 3 heures du soir, chez Fournier-Gadenne, laines et déchets, 22, rue Pierre-de-Roubaix, un accident est survenu au nommé Henri Cocu, âgé de 20 ans, demeurant, 5, rue du Fort.

Cet ouvrier a fait une chute en portant une balle de laine.

Il en est résulté une hydarthrose du genou gauche, avec plaie contuse de la région prérotulienne.

Le docteur Picquet qui a soigné le blessé a conclu à un repos d'environ 15 jours.

— Un accident est survenu le 1er juin chez M. Ryc-Catteau, constructeur, rue Pellart, 28, au nommé Louis Broquet, 55 ans, tourneur, demeurant à Croix, boulevard de la Chapelle.

Cet ouvrier a eu la main gauche prise entre le contre-toc et le porte-outils, en mettant trop vite son tour en marche.

La blessure consiste en une luxation du 4e métacarpien, avec fracture du 5e métacarpien, siège plus du dos de la main, entorse du poignet.

L'usage du 5e doigt est compromis ; sauf complication, il y aura une incapacité de six semaines, d'après le docteur Bernard, qui a soigné le blessé.

— Un ouvrier de la maison L. Cordonnier frères et Léon Screpel, rue Boucher-de-Perthes, nommé Charles Céler, âgé de 37 ans, demeurant rue Turgot, cour Vandorme, 14, a été blessé le 2 mai 1899, à 7 h. 1/2 du matin.

En coupant une courroie, cet ouvrier s'est coupé l'index droit.

Il en est résulté une plaie au niveau de l'articulation métacarpo-phalangienne.

A notre avis, Picquet qui a soigné le blessé a conclu à un repos de 7 à 8 jours.

Récompense pour acte de dévouement. — Par décret du 29 mai dernier, sur un rapport du ministre de l'intérieur une mention honorable a été décernée au jeune Georges Allegaert, employé de commerce à Roubaix, qui s'est distingué le 5 mars 1899 en opérant le sauvetage d'un vieillard qui se noyait.

Nous adressons au jeune sauveteur nos chaleureuses félicitations.

Parti ouvrier. — La 15e section se réunira le samedi 3 juin, à 8 heures 1/2, en son local habituel, rue de l'Espérance, 28.

Présence indispensable de tous les adhérents.

Les contraventions. — La police a dressé hier cinq contraventions dont trois pour vidange opérée dans l'une des pièces d'eau du parc de Barbieux et deux pour ivresse.

Dans l'enseignement. — Par arrêté préfectoral en date du 31 mai, M. Henri Villette, instituteur titulaire adjoint à Sainghin-en-Weppes, est nommé à Roubaix, à l'école du boulevard d'Halluin, en remplacement de M. Tellier.

Cette nomination aura son effet à dater du 11 juin.

Convocations. — Le groupe d'Études Sociales de l'Epeule se réunira aujourd'hui samedi 3 juin, à 8 h. 1/2 du soir, en son local habituel.

Présence indispensable.

« Plus que Reine » à l'Hippodrome. — La glorification de l'épopée napoléonienne la déjà « Madame Sans-Gêne » qui peut être considérée comme la suite de « Plus que Reine ».

C'est cette dernière pièce qu'on jouait jeudi soir devant un tiers de salle environ.

Que dire de cette œuvre, sinon qu'elle est composée d'abord et pour hier, de quatre interminables entr'actes et puis de cinq actes avec un sixième comme dernier tableau.

M. Aimé Bergerat, l'auteur, a voulu faire de Joséphine de Beauharnais, l'indolente et frivole créole, une sorte d'Egérie alinée, de Bonaparte, toujours soucieuse de la gloire et de la renommée du Corse au point de se sacrifier pour lui plaire, une héroïne digne de l'antiquité. C'est un peu excessif.

Cette façon de redresser l'histoire et d'auréoler la figure insignifiante de l'ex-maîtresse de Barras, voire même de Talleyrand est assez originale.

Mais la charpente de la pièce et si maigre, que tout se déroule sans intérêt, sauf dans les 5e et 6e derniers tableau, où l'émotion est habilement amenée par une situation poignante.

A part Mme Harris, réellement supérieure dans le rôle de Joséphine et Albert Brasi, un Napoléon, à la mémoire rebelle par instants, mais qui néanmoins a du tempérament, le reste de l'interprétation a été plutôt inférieur.

Cela tient sans doute au défaut d'intérêt que présente l'œuvre, car les artistes ont cependant fait de produire mieux que cela... d'attitude.

La figuration brillait par son absence ; quant aux costumes, ils étaient d'une richesse et d'une fraîcheur vraiment remarquables ; ce sont les détails qui ont sauvé l'ensemble.

G. L.

Tir à l'arme de guerre. — Le Concours à longue portée du Tir national. — C'est demain dimanche 4 juin la clôture de cette importante manifestation sportive qui a attiré à Roubaix les plus fins fusils de France.

De nombreuses adhésions sont encore parvenues cette semaine au comité et on prévoit une affluence énorme pour le dernier jour.

A la demande d'un certain nombre d'amateurs une cible d'essai gratuite sera mise à la disposition du public dimanche matin de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2.

Chronique colombophile. — Samedi 3 juin, de 4 à 7 heures du soir, inscription des pigeons pour le concours sur Chantilly organisé par l'Union Fédérale et donné au siège de la société l'Égalité, chez M. Frady, rue de Toulouse, 32.

300 fr. de prix d'honneur répartis aux 15 premiers pigeons vainqueurs, plus trois magnifiques régulateurs, un à la 1re série de deux pigeons non désignés volant au même colombier, un à la 2e série et un à la 3e.

Avis. — Une société de chansonniers est en formation chez le citoyen Henri Garre (dit d'Artagnan).

Une réunion préparatoire aura lieu aujourd'hui samedi 3 juin, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet de la Chance, rue Turgot, 34.

Les organisateurs :
H. TERRYN, H. CARRÉ.

Échange de terrains. — Conformément à un arrêté de M. le préfet du département du Nord, en date du 24 mai 1899, une enquête est ouverte sur le projet d'échange de terrains entre les Hospices de Roubaix et MM. Carissimo, Beguillart et Dhalluin-Lepers, terrains situés dans une rue à ouvrir sur le territoire de Wattrelos, entre la ferme de Tombeepine et la rue Carnot.

Ce projet ci-dessus, avec les pièces à l'appui, sera déposé à la Mairie pendant 15 jours, du 5 au 20 juin inclusivement, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur, désigné à cet effet par le Préfet, recevra à la mairie, pendant trois jours, les 21, 22 et 23 juin, de 3 à 4 heures de l'après-midi, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Alliance française. — Ce soir à 8 h. 1/2 aura lieu dans le Grand Amphithéâtre de l'École Nationale des Arts Industriels, une conférence par M. J. Goffort, délégué du Comité de l'Alliance française de Roubaix, à Tanger.

Le sujet traité sera : « Le Maroc. » Œuvre de l'alliance française dans ce pays.

Les portes seront ouvertes à 8 h. et fermées à 8 h. 3/4.

VENTE DE PORCELAINE A ROUBAIX

Salle Philemon, 63, rue Pierre-Motte, pour les porcelaines blanches, le matin de neuf heures à midi, l'après-midi de 2 heures à 6 heures.

Rue de la Gare, 88, à côté de l'Innovatrice, pour les porcelaines peintes, richement décorées, services à thé et à café, objets de parfumerie et objets d'art.

Prix défiant toute concurrence.

L'emprunt de Roubaix-Tourcoing

Depuis quelques jours, les banquiers de la Région affichent à leur porte l'émission de 716 obligations de 500 francs par les villes de Roubaix et de Tourcoing.

L'intérêt offert étant de 3 fr. 40 p. 0/0, les banquiers recommandent cette valeur de tout sécurité.

La souscription publique aura lieu le jeudi, 8 juin courant.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 2 juin 1899

NAISSANCES. — Denise Devaux, rue Henri-Regnault, 9. — Suzanne Souffiet, rue Lafontaine, maison Decrème, 6. — Georges Deleporte, rue du Moulin, 119. — Albert Reynaud, rue Dampierre, 6. — Palmyre Ducatillon, rue Lacroix, cour Bayard, 4. — Albert Schéberl, rue Jacquart, 100. — Maurice Leuil, rue de Blanchemaille, 53. — Jean Degryse, rue Blanchemaille. — Marie Dufourgeau, rue Blanchemaille. — Julien Théry, rue de Mons, cour Orange, 4. — Simone Vaillant, boulevard de Cambrai, 47.

DÉCÈS. — Hortense Maroe, 73 ans, rue de Tourcoing, 54. — Marguerite Petit, 9 mois, Grande Rue, 358. — Raymonde Durieux, 2 mois, Grande Rue, 345. — Apolline Nys, 74 ans, rue Daubenton, 156.

WATTRELOS. — Statistique sanitaire. — La statistique sanitaire de Wattrelos, bulletin démographique, nous donne pour le mois de mai, les résultats suivants en ce qui concerne les décès :

3 morts-nés légitimes, 1 rougeole, 9 phtisie pulmonaire, 1 autre tuberculose, 2 cancer ou tumeur, 2 congestion ou hémorragie cérébrale, 2 maladies organes du cœur, 3 bronchites aiguë, 2 bronchite chronique, 4 pneumonie, 2 maladies cholériformes, 1 débilité congénitale, 3 causes de mort diverses. Total 35.

En résumé, on trouve 6 décès de moins de 1 an, 7 de 1 à 19 ans, 6 de 20 à 39, 9 de 40 à 59 ans, 4 de 60 ans et au-delà et 3 morts-nés. Total 35.

WATTRELOS. — État-civil du 2 juin 1899.

Naissances. — Emile Percq, la Martinoire, Jeanne Vanherpe, Crétinier.

Décès. — Maurice Corbanie, 8 mois, Touquet, Odile Blommé, 7 semaines, Carliycre.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Une fête. — L'Association amicale des anciens élèves de l'École de Neuville-en-Ferrain, organise une grande fête de bienfaisance.

Elle aura lieu le dimanche 4 juin à 4 h. 1/2 très précises du soir, dans la vaste cour de l'école, ombragée par deux magnifiques rangées de marronniers.

La musique municipale et la société de gymnastique de Neuville-en-Ferrain.

La société de gymnastique la Gauloise de Wattrelos.

L'orphéon de Mouvaux,

Les gymnastes et les orphéonistes de l'école de la rue Turgot à Roubaix.

Les gymnastes et les orphéonistes de l'école de la rue Molinel, à Halluin,

Les orphéonistes de l'école de Neuville-en-Ferrain et plusieurs artistes distingués prêteront leur gracieux concours à cette fête.

Le cortège se formera à 3 h. 1/2 à la Vieille-Motte.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à l'Hotel de Ville sous la présidence de M. Hassebroucq, maire, pour la 26me séance de la seconde session ordinaire de l'année.

21 conseillers sont présents. M. Henri Loridan, secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté sans observation.

Chemins vicinaux. — Vote des ressources pour l'exercice 1900 et des ressources et dépenses à inscrire au budget supplémentaire de 1899.

Le conseil vote une somme de 59956 f. 81 pour parer aux dépenses de ces travaux.

Bibliothèques scolaires. — Un crédit de 1229 fr. 45 pour un marché à passer est adopté sans observation.

Vente de bois au jardin public. Cette vente a produit la somme de 179 fr. 05 qui est inscrite aux recettes du budget supplémentaire de 1899.

M. Flament demande si dans une prochaine réunion du Conseil municipal pourra venir le projet de revendications des employés municipaux versant à la caisse de retraites.

M. le Maire répond qu'une réunion de la commission des finances aura lieu le mardi 6 juin pour s'occuper de cette question.

Coupons d'emprunt perdus. — Deux coupons de l'emprunt de 1878 ont été perdus l'un par M. Vasseur, l'autre par M. E.L., le conseil autorise M. le receveur municipal à payer ces deux coupons moyennant 4 fr. 17.

Demande d'indemnité. — M. Wibaux filature à Roubaix-Tourcoing devant le Conseil d'État. Un tuyau des eaux de la Lys a crevé dans son établissement, dans la nuit du 9 au 10 juillet 1896. Il réclame 100 francs de dommages-intérêts, plus une somme de 500 francs par mois depuis le jour de l'inondation.

Le conseil autorise l'administration à se défendre devant le conseil d'État.

Demande de subvention. — La fanfare « Les Enfants » demande une augmentation de subvention.

Renvoyé à la commission des finances et des beaux-arts.

Augmentation du personnel de la police. — Sur la proposition de M. Léon Salembier, rapporteur, le Conseil municipal vote l'augmentation du personnel de la police.

12 nouveaux agents de 3e classe à 1300 fr. (un agent 1,300 fr.

1 garde-chiempître pour le quartier des Phalanstériens et du Pont-de-Neuville, relié au poste de la Croix-Rouge.

1 brigadier à la Croix-Rouge au lieu d'un sous-brigadier, 1600 fr. au lieu de 1475, différence 125 fr.

Total des dépenses pour une année, 17,125 francs.

Comptes administratif, et comptes de gestion pour l'année 1898. — Les recettes s'élèvent à la somme de 4,455,112.73.

Les dépenses à 4,592,851 fr. 57.

Soit un excédent de dépenses de 137,738.84.

Le résultat définitif de l'exercice 1897 ayant présenté un excédent de recettes de 962,385.02.

Le résultat définitif de l'exercice 1898 est un excédent de recettes de 824,646.18.

Les gendarmes. — Le Conseil, sur la proposition du rapporteur M. Ch. Loridan,

Décide qu'il y a lieu d'accorder aux gendarmes en résidence à Tourcoing et à leurs familles, les soins médicaux ainsi que les médicaments, et dit en conséquence que :

1° Un médecin sera désigné par le Maire à l'effet de donner ses soins aux dits gendarmes et à leurs familles ; il sera alloué au médecin, à titre d'honoraires, une prime de cent francs par an.

2° Une somme annuelle de 200 fr. fixée à forfait sera offerte à l'Administration des Hospices, moyennant quoi l'Administration hospitalière fournira gratuitement les médicaments aux gendarmes, pour eux et leurs familles, sur la remise des ordonnances signées par le médecin.

3° Ce qui précède aura effet à partir du premier juillet prochain et en conséquence un crédit de 150 francs sera inscrit aux chapitres ci-dessus, aux chapitres additionnels de l'exercice courant.

Un blâme au chef de l'Octroi. — Le chef de l'octroi, M. Frelier se permet de se passer des avis de l'administration et des votes du Conseil municipal.

M. Flament se plaint de cet état de choses et réclame un blâme pour M. Frelier qui en prend trop à son aise et fait des économies au détriment de ses employés.

Il dit que les employés de l'octroi ont une tenue déconvenue qu'ils peuvent se changer le dimanche. M. ch. Loridan appuie cette proposition.

M. Louis Gron dit que le chef de l'octroi est un monsieur qui se passe des avis de la commission des finances et fait la réception des enfants lui-même. M. le maire dit qu'on pourra lui faire des observations.

M. Flament ne l'entend pas de cette oreille la et dit qu'il ne voterà pas le compte de gestion du receveur municipal si un blâme ne figure pas à l'adresse du préposé en chef de l'octroi.

L'économie faite au détriment des employés pour l'année 1898 se monte à la somme respectable de 3,148 fr. 65.

M. Flament dit que qui est arrivé pour 1898 se produit encore cette année.

M. Despinoy dit qu'il le fait dans un but, celui d'avoir comme les autres années une grosse gratification.

Au sujet du produit de la locomotion des tables des jeux et de la Poissonnerie il y a un déficit de 1896 fr. 82.

M. Copain demande que la location ne soit plus faite par le préposé en chef de l'octroi, et qu'une enquête soit faite par une personne compétente.

Les Rentes des Travailleurs. — Une ouvrière de l'établissement Vanhouse Pollet rue de Bradford, Castelain âgée de 14 ans et demie, et demeurant à Marcq, s'est pincé le pouce de la main gauche avec un crochet ; cette piqure a déterminé un abcès de la première phalange.

M. le docteur Bernard a prescrit un repos de 7 à 8 jours.

M. Jules Vanbrackel, 7 ans, demeurant rue du Moulin, 150, nommé de peine à l'établissement Jules Desurmont et fils, rue de Bradford en tirant une balle de déchet avec des crochets, laissa échapper l'un deux, et vint frapper son poignet droit.

M. le docteur Bernard a constaté une plaie perforante à la face dorsale et a prescrit un repos de 4 à 5 jours.

La grève de la filature Jeveneaux. — Les 54 rattacheurs de cet établissement en grève depuis lundi dernier se sont encore présentés hier à l'usine et ont obtenu la même réponse.

Le patron persiste à faire payer ses contremaîtres par les rattacheurs. Ces derniers, forts de leurs droits déclarent qu'ils ne reviennent à l'atelier qu'après avoir obtenu complète satisfaction.

Querelle entre gamins. — Dans l'après-midi d'hier le bruit s'était répandu en ville, qu'un enfant de l'école des Frères chrétiens avait été battu par un de ses camarades.

Renseignements pris, cette affaire était peu grave.

Un jeune garçon de 10 ans 1/2 nommé Verbrugge, demeurant dans la ruelle Liétard au Pont-de-Neuville, avait eu une discussion jeudi soir en revenant de l'école avec un de ses camarades nommé Clément Marissal, demeurant même rue.

Hier à 11 heures 3/4, ils sortaient du catéchisme ensemble et Clément Marissal poursuivit Verbrugge avec deux de ses camarades le provoquant sans cesse. A un moment donné il lui porta un coup de pieds dans le ventre. Ne pouvant plus marcher l'enfant blessé a été reconduit en brouette à son domicile.

Quand nous sommes arrivé chez lui, il s'amusait avec des hannetons.

Sa blessure n'aura pas de suites graves.

Concours de pinsons. — Demain dimanche, 4 juin, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, aura lieu chez le citoyen Louis Leclercq, rue St-Blaise, 107, une partie de pinsons contre la société de chez Beaugart.

L'enjeu est de 10 fr.

Après ce concours, il y aura au Coq chantant une jolie partie de coqs contre Rémy du Cœur d'Or.

On y invite les amateurs.

Un déserteur. — Le nommé Jean Forestier, demeurant au hameau du Dragon, à Mouscron, a apporté au receveur des douanes de la Marlière, un paquet de vêtements d'un chasseur du 16e bataillon en garnison à Lille. On a trouvé dans la poche de la tunique une fausse permission au nom de Bertin.

Colombophilie. — L'Union colombophile Tourquennoise rappelle aux amateurs que le concours de Chantilly le 4 courant par La Rapide, chez Pottié, rue de Menin à Tourcoing est modifié comme suit : 150 fr. en 30 prix de 5 fr. plus 100 fr. gratuits et non par mise supplémentaire de 0,50 par pigeon comme on pourrait le croire, répartis par séries de deux pigeons désignés.

En outre la société offre encore gratis un magnifique régulateur à la première série de deux pigeons dans les 3 premiers inscrits de chaque amateur.

Les pigeons d'honneur à 0,55 participent donc aux 250 francs, garantis quelque soit le nombre de pigeons.

Enfin, pour éviter aux amateurs des dérangements inutiles, les constateurs seront délivrés à la mise en paniers dans les deux bureaux et seront relevés au local de la Rapide.

Le 2e bureau est installé chez M. Delepaut, rue de la Croix-Rouge à Tourcoing.

Concert. — La Fraîtère « Les Trompettes Réunis » exécutera sur le kiosque de la place Thiers, le Dimanche 4 juin 1899, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

1° Pas redoublé. — 2° Fantaisie N° 5. — 3° Les deux Gazouilleuses, fantaisie polka, solistes : MM. Barron frères. — 4° Le Picador, boléro. — 5° Encore une Idée, valse. — 6° Galop.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 2 juin 1899

NAISSANCES. — Antoine Debleusse, rue de Gand. — Marie Conon, rue d'Armentières. — Madeleine Dumortier, rue Duguytrem. — Jeanne Delsols, rue de Guisnes.

DÉCÈS. — Jules Lotte, 41 ans 10 mois, rue du Pont-de-Neuville. — Henri Desmoulins, 63 ans, à l'Hôpital-Civil. — Pierre Prouvost, 65 ans, rue de Roubaix.

LILLE

POUR LES PETITS ENFANTS

Ainsi que nous le faisions prévoir il y a quelques jours, la municipalité vient de prendre un arrêté réglementant la vente du lait ainsi conçu :

« Nous, maire de la ville de Lille, vu la loi du 5 avril 1884, art. 95, paragr. 5,

« Considérant que le lait est un aliment de première nécessité qui entre pour une large part dans l'alimentation des habitants et qui est absolument indispensable aux enfants en bas âge ;

« Qu'il importe dans l'intérêt de la santé publique de veiller à ce qu'il ne soit en aucun cas altéré par des mélanges frauduleux,

« Arrêtons :

« Art. 1er. — Il est défendu d'introduire et de vendre à Lille du lait additionné de matières étrangères à sa composition.

Art. 2. — Ne pourront être vendus librement comme lait et sans indication spéciale, que les laits contenant à la fois plus de 2 0/0 de beurre dosé à l'Acide-Butyromètre centrifuges et plus de 10 0/0 d'extrait est calculé d'après la richesse en beurre et la densité du lait à 15°.

Art. 3. — Cependant les laits contenant moins de 2 0/0 de matières grasses dosées par le susdit procédé, pourront être mis en vente à la condition expresse :

1° Que la teneur en matières grasses sera supérieure à 1 p. 0/0.

2° Que la densité sera supérieure à 1030 à 15°.

3° Enfin qu'ils seront renfermés dans des récipients qui porteront un caractère très apparents, la mention :

Lait écrémé.

Art. 4. — Tout lait écrémé ou non qui ne satisferait pas à l'essai de congélation d'après Scheffer, sera soumis à l'analyse.

Art. 5. — Les instruments, méthodes, désignés pour servir à la vérification du lait, seront déposés à la Mairie, bureau de l'Office Sanitaire où les intéressés pourront en prendre connaissance.

« Art. 6. — Quand le lait n'offrira pas les conditions exigées par les art. 1, 2, 3 et 4, les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois sans préjudice des peines qu'ils pourront encourir pour falsification, à la suite des nouvelles observations faites à laquelle il sera procédé immédiatement.

« Art. 7. — Le présent arrêté qui deviendra exécutoire à partir du 1er juin prochain sera au préalable affiché dans toutes les communes des environs de Lille.

« Art. 8. — M. le commissaire central et M. le Directeur de l'Office Sanitaire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville le 26 avril 1899.

Le Maire de Lille,
G. DELORY.

Le récépissé du présent arrêté ayant été délivré par M. le Préfet du Nord, le 9 mai 1899, cet arrêté ne sera exécutoire qu'à partir du 15 juillet 1899.

Hôtel-de-Ville, le 3 juin 1899.

Le Maire de Lille,
G. DELORY.

Comme on le voit, cet arrêté ne sera exécutoire que le 15 juillet prochain. L'administration municipale a voulu ainsi laisser aux intéressés le temps de se reconnaître et de se mettre en mesure. C'est un excès de délicatesse, car ceux qui ne sont pas dans les conditions requises par l'arrêté, trompent seulement le public.

Qu'qu'il en soit nous applaudissons à cette mesure qui, en améliorant la qualité du lait vendu à Lille, sauvera nombre de petits enfants aujourd'hui voués à la mort par suite de mauvais ou incomplètes alimentation.

Les fêtes du Vieux-Lille. — Les habitants des quartiers de St-André, de la Madeleine et de Ste-Catherine, désirant participer au concours d'illuminations qui aura lieu le 25 juin, peuvent se faire inscrire au siège de la sous-commission des fêtes, rue du Marché-aux-Bêtes, 11, jusqu'au 25 courant.

Les restaurateurs et hôteliers qui désireraient recevoir des sociétés musicales le 25 courant, jour du festival, sont priés de donner leur adresse au siège de la sous-commission des fêtes.

La Société du Vieux-Lille se réunira en séance extraordinaire, le dimanche 4 courant, à 10 h. 1/2 du matin, à l'Hôtel des Beaux-Arts, rue de la Deûle, n° 3.

Certificat d'études primaires supérieures. — Tout candidat au certificat d'études primaires supérieures (examen le 20 juillet) est tenu de se faire inscrire à la Direction départementale avant le 1er juillet.

Les épreuves écrites auront lieu à Lille pour les écoles supérieures de Lille, Roubaix, Tourcoing, Fourmies et Haubourdin ; à Douai, pour celle de Douai ; à Valenciennes, pour celles de Valenciennes, Denain et Landrecies.

Les épreuves orales auront lieu à Lille.

Université de Lille. — Faculté de droit. — En vue des examens de la session de juillet, les étudiants sont invités à remplir au secrétariat du 10 au 20 juin, une demande de fixation d'examen ; un bulletin de versement des droits d'examen devra être déposé au secrétariat avant le 1er juillet.

Ceux qui, pour motifs graves, désireraient obtenir l'autorisation de subir les épreuves à la session de novembre, devront déposer au secrétariat (du 10 au 20 juin), une demande (sur feuille de timbre à 0 fr. 60) adressée à M. le Doyen.

Maison du Peuple. — Les présidents et secrétaires des jeux de Bouchon sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu ce soir samedi, à 8 heures, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21. Ordre du jour : Fêtes de Lille.

Société régionale d'horticulture. — La prochaine assemblée générale aura lieu le dimanche 4 juin 1899, à 5 heures du soir. Il y aura une conférence par M. Bellisson, professeur à Amiens, sur la « Sélection chez les plantes. »

La tombola sera fournie par Mme Veuve Cailloux, horticulteur à Saint-Maurice.

Des apports de tous genres sont appelés : ils seront récompensés par des primes donnant droit à une Médaille en fin d'année.

On demande l'état-civil. — Un journal de Douai a publié un petit filet qui a été reproduit fidèlement par un de nos confrères de Lille, au sujet du fameux cheval noir du général Boulanger.

Cet animal aurait été abattu par M. Amand Deloge, marchand boucher hippophagique à Douai, et, hier matin, débité sur le marché de la place Saint-Amé.

Nos confrères ont dû être mystifiés par un maître dans l'art de la réclame.

Le fameux cheval noir du général Boulanger n'a pu être vendu en détail au marché Saint-Amé, puisque, hier encore, il était monté par un curé de campagne, qui portait l'extrême-onction à un de ses paroissiens malade.

Et le brave curé ne veut point se défaire de la bête, bien que beaucoup plus jeune que lui !

Nos confrères auraient dû exiger la production de l'état-civil du cheval noir.

Les places gratuites au Vélodrome Mathis. — Les inscriptions pour les places gratuites du Vélodrome seront reçues à la mairie, salle des adjudications, le mardi 6 et le jeudi 8 courant, de 5 heures à 7 heures du soir.

Le registre d'inscription sera clos le 8 juin à 6 heures du soir.

Concours Boucher-de-Perthes. — Le Maire de Lille a l'honneur de rappeler aux intéressés que, suivant les dispositions du testament de M. Boucher de Perthes, en date du 25 mai 1868, il est délivré annuellement des primes d'une valeur totale de 500 francs, et des médailles, aux ouvrières qui se sont le plus distinguées par leur travail et leur conduite.

La limite d'âge est fixée à 40 ans, c'est-à-dire que les ouvrières âgées de plus de 40 ans ne peuvent être admises au concours.

Femmes ménagères. — A l'occasion de ce concours Boucher-de-Perthes, l'Administration municipale informe les intéressées que les primes que le Conseil municipal accorde, ont surtout pour but d'encourager les ouvrières, ménagères et employées, âgées de moins de 50 ans, à se maintenir également dans la bonne conduite et à se dévouer au sort de leurs semblables, c'est-à-dire au bien d'autrui.

Les personnes qui se croiraient fondées à concourir sont invitées à adresser, avant le 10 juin, leurs demandes à la Mairie, Bureau de l'Assistance publique.

La Lyre des Travailleurs. — L'excellente société chorale La Lyre des Travailleurs, qui voit toujours le nombre de ses membres s'accroître, a, dans son assemblée générale du 31 mai, procédé au renouvellement de sa commission.

Elle est ainsi composée :

Chef : Becquet Jules ; Sous-chef : Duvet Eugène ; Président : Chevalier Jules ; Vice-président : Lelièvre Aemilie ; Secrétaire : Devannay Théodore ; Secrétaire-adjoint : Gilesquiere Maurice ; Trésorier : Guilbert Henri ; Trésorier-adjoint : Dugardin Marcel ; Archiviste : Herbaut Henri ; Commissaires : Devernal Jules, Tillieu François, Delory Jules.

Concours de bouchon. — La Société les Boulinguetx, rue d'Esquermes, organise un grand concours de bouchon qui aura lieu demain dimanche.

Il y aura 200 fr. de prix, 5 mises pour deux francs.

Le concours commencera à dix heures du matin.

La Reine des Ouvrières. — La Muse de Paris, Mlle Curot, qui fut dernièrement, en présence du Président de la République, couronnée sur la place de l'Hôtel de Ville le buste de Michelet, a consenti à se joindre à la Muse de Lille pour présider le dimanche 11 juin la fête de la Reine des Ouvrières.

Le Comité Desrousseaux a fixé ainsi l'itinéraire que suivra le cortège de la Reine des Ouvrières pour se rendre à l'Hippodrome :

Départ de la rue du Chaulnoy, rue Gambetta, places de la République, Richebé, de Béthune, rue de Béthune, du Sec-Arembault, du Priez, place de la Gare, rues Faidherbe, des Manneliers, Grand'Place, rues Nationale, Massena, Solférino, place Philippe-le-Bon, rue de Valmy.

*
* *

Un grand nombre de commerçants lillois ayant envoyé des cadeaux pour la Reine des ouvrières et ses demoiselles d'honneur, une matinée concertante aura lieu dimanche 4 juin pour la remise officielle de ces présents. Les donateurs seront seuls invités à cette fête intime.

Demande travail. — La Mairie nous communique la note suivante :

Une jeune fille de 14 ans 1/2, née de parents, dont les parents habitent Bruay (Pas-de-Calais) se trouve actuellement dans notre ville à la recherche de travail.

Les personnes qui désireraient occuper cette enfant comme bonne peuvent s'adresser à la Mairie (Bureau du Secrétaire-Adjoint).

Prix Ramean. — M. Boussa, la basse noble du Théâtre Royal d'Anvers, entendu jeudi à l'Association symphonique des Concerts d'Elle, est une ancienne connaissance des dilettanti lillois, qui ont eu le bonheur de venir applaudir la sympathique artiste dont le bel organe a produit un grand effet dans le vaste hall du Palais-Rameau.

La partie d'orchestre très choisie a été dirigée en maître par l'excellent directeur M. Bronlet et très bien exécuté par nos artistes.

A noter une belle suite d'orchestre sur Ivan Gvat, de Grieg, faisant suite, dans le drame lyrique de ce précédemment exécuté.

Les duettistes Poullion et Fremaux, aussi ont eu leur succès et rien n'a manqué pour eux ni les rappels ni les applaudissements.

Dimanche prochain le célèbre Comique Gallipaux, du Palais-Royal.

Inutile de dire que la salle sera trop petite.

Pendant l'exposition horticole, les concerts de Tabonnement sont suspendus et ne reprendront que le 18. Dans l'intervalle des concerts-promenades seront donnés au jardin Vauban le jeudi et le dimanche.

MM. les abonnés sont à la présentation de leur carte, auront droit pour ces concerts à une réduction de 50 cp0.

L'entrée pour les abonnés se fera sur le boulevard Vauban.

Cercle républicain démocratique. — Le Cercle démocratique organise, pour le dimanche 4 juin 1899, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle des fêtes, rue de l'Orphelin, un grand concert dont voici le programme :

1° Alerte Fragins, marche pour piano par M. Boone ;

2° Chant de Charlemagne, grand air par M. Lenseigne ;

3° Si j'étais Roi, valse chantée par Mlle Warein ;

4° Dit du Liegh mâ am Herzen, variations pour flûte, par M. Devignes ;

5° La Saint-Janvier, duo par Mlle Warein et M. Lenseigne ;

6° Chansonnettes comiques, par M. Wattecamps.

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Boone.

Ce concert sera précédé d'une conférence par M. Werquin, adjoint au maire, vice-président, sur les fils de la Révolution.

Une sauterie intime au piano terminera la soirée.

LE NORD

ACCIDENT DE MINE A DENAIN

Le nommé Tahon Pierre-Joseph, âgé de 13 ans 1/2, travaillant au criblage de la fosse Renard n° 2, est tombé d'une hauteur de 4 mètres et s'est luxé le poignet gauche. Il a reçu immédiatement les soins de M. Lartisier, docteur en médecine.

D'après le certificat de M. le docteur Lartisien, il en résulte une incapacité de travail de 15 jours.

ACCIDENT MORTEL A DENAIN

Nous avons annoncé hier l'accident mortel dont a été victime à la fosse Blignière, l'ouvrier mineur Deruelle.

Celui-ci était conducteur du train de berline. Il était assis sur la première berline chargée, et, d'après l'enquête, il a du glisser, c'est ce qui a occasionné sa chute en avant de la berline.

Le convoi étant en marche, Deruelle fut pris sous la première berline chargée de terre, et probablement traîné jusqu'à ce que son corps fit frein, et arrêtât le cheval.

Ce cas peut être fréquent depuis la suppression d'enrayeurs.

Si Deruelle avait eu avec lui un enrayeur ce dernier aurait détaché le cheval et l'aurait attelé en arrière. Il aurait pu ainsi sauver le conducteur.

Mais il faut réaliser des bénéfices ! On a donc supprimé les enrayeurs qui ne gagnaient pourtant que 1 fr. 65 par jour.

On ne regarde pas à la vie d'un homme quand il faut gagner de l'argent.

PAS-DE-CALAIS

ACCIDENT A LA FOSSE N° 5 A GRUAY

Jeudi, 25 mai, le nommé Blanquart, Jules, chargeur à la veine Midi, âgé de 18 ans 1/2, tournait sa berline sur une plate-forme et comme celle-ci résistait, il s'abêbouta pour être plus fort.

Mais se glissa, et tomba lourdement heurtant ses reins sur les parties sa